

On lit dans la Patrie

Un certain nombre d'officiers étrangers viennent d'être désignés par leurs gouvernements pour assister à la grande revue de dimanche prochain.

La Gazette de Languedoc, l'un des principaux organes légitimistes du Midi, annonce que le comte de Paris doit aller faire une visite à M. le comte de Chambord dans le courant de cette semaine.

Si l'hôtel des Monnaies n'a pas partagé le triste sort des principaux édifices de Paris, ce n'est pas que l'envie en ait manqué aux disciples de la Commune.

Sur le déclin de son règne, le comité des finances s'avisait de faire frapper pour 75,000 francs de pièces d'argent et de bronze.

Quand les troupes entrèrent dans Paris, ces monnaies n'étaient point encore comptées ni empilées, on dut attendre jusqu'à la dernière heure. Au moment où, le travail terminé, les fédérés allaient mettre le feu, un régiment de ligne fit soudain irruption dans le monument.

On put même arrêter deux ouvriers de l'ancienne administration occupés à l'œuvre de destruction en badigeonnant les murs avec du pétrole.

Les trains de plaisir s'organisent en Angleterre pour faire visiter les ruines de Paris. Une compagnie de Londres offre aux touristes, pour 10 liv. sterl., pendant huit jours, le voyage, le logement, la nourriture et des omnibus à volonté.

Il est question, dans le grand monde parisien, d'ouvrir une souscription destinée à élever un monument expiatoire en souvenir des otages massacrés par les soldats de la Commune.

Les membres du Consistoire, dont on a vu la ferme protestation, doivent, si l'on donne suite à cette idée, s'y associer complètement et participer à sa réalisation.

CHRONIQUE ELECTORALE

Hérault. — Le parti républicain porte MM. Cambette et Albert Castelnau.

Saône. — On parle des candidatures de MM. Mallet, de la maison Mallet frères, banquiers, marquis de Pleuc, régent de la Banque de France et Devinc.

Le baron de Rothschild refuse, dit-on, d'accepter la candidature qui lui est offerte.

Lot-et-Garonne. — On parle de M. le général de Gondrecourt, secrétaire du Conseil général, avec l'appui des conservateurs.

Charente-Inférieure. — Quelques propriétaires de vigne songent à M. Rouher, dans l'espoir de la conservation du traité de commerce avec l'Angleterre.

Il est également question de M. le comte Lemerrier, ancien député.

M. de la Guéronnière serait sollicité de se porter candidat.

Charente. — L'élection de M. André, ancien député, ancien président du Conseil fédéral, paraît assurée.

Il a pour concurrent M. Planat qui a échoué le 8 février.

Isère. — Deux candidats sont sur les rangs. M. Marion ancien député et M. Vial lieutenant-colonel. Tous deux se prononcent pour le maintien de la République.

Nord. — Le Progrès et l'Echo posent la candidature du général Faidherbe.

Somme. — Les légitimistes porteront leur voix sur le comte de Gestas.

Landes. — Trois candidats républicains modérés sont déjà désignés pour les trois sièges vacants, MM. Lacoïn, Sourrigues et Boucau.

Dordogne. — Le parti républicain modéré porte M. Bosviel, avocat à la Cour de Cassation. Le marquis de La Valette, ancien ministre des Affaires étrangères, est au Château de Cavalerie près Bergerac.

Le parti impérialiste voudrait le présenter, mais on n'est pas sûr qu'il l'accepte, non plus que M. Magne, président du parti protectionniste agit activement en vue de la dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre.

then tout chaud pour votre patience. On sait que vous l'aimez, Jack, et vous ne ferez pas trop la petite bouche!

Ces paroles étaient significatives; l'inconnu comprit qu'on le prenait pour un autre et que le hasard l'avait conduit à une de ces distilleries clandestines fort en honneur parmi les proscrits du Cunemara. La découverte d'un pareil secret pouvait ne pas être sans danger pour lui, car, dans ce vallon écarté, un crime avait bien des chances de rester ignoré.

L'étranger était un homme pacifique, et il n'avait aucune arme pour se défendre. Cependant une intrépidité naturelle, le désir d'obtenir des renseignements sur sa route, et, d'un autre côté, le soupçon que la voix qui venait de frapper ses oreilles n'était pas nouvelle pour lui, l'engagèrent à rester. Il attendit donc, non sans quelque émotion, la fin de cette aventure.

Bientôt il lui sembla entendre un cliquetis de pierres, comme si l'on eût été en train de refermer l'entrée d'une grotte; puis, les arbustes s'écartant tout à coup, il se trouva en présence du personnage mystérieux dont la voix était parvenue jusqu'à lui.

C'était un homme entre deux âges, portant le costume des gens du pays: vêtements de peau de chèvre et toque montagnarde; de longs cheveux flottaient sur ses épaules. Il tenait une main une petite outre remplie de la liqueur alcoolique dont la fabrication était son occupation ordinaire; de l'autre, il traînait

Voici les derniers renseignements que nous recevons au sujet des élections :

On assure que parmi les candidats qui, à Paris, vont se porter ou être portés à la députation, se trouve M. Ducastel, qui, au pèril de sa vie, a ouvert les portes à l'armée de l'ordre et du pays; épargnant ainsi des milliers d'existences humaines, et sauvant la moitié de Paris du pillage et de l'incendie; M. Vignault, rédacteur du Bien public; M. Cochon.

Dans la Somme, on cite M. le comte de Gestas et M. Vayson, manufacturier.

Dans le même département se porte le général Faidherbe, qui est également candidat démocratique dans le Nord.

Le département des Landes a trois élections à faire. Les comités conservateurs libéraux portent candidats Mgr Lavignerie, évêque d'Alger, M. de Ravignan et M. Turpin. Les comités républicains présenteraient MM. Lacoïn, Sourrigues et Boucau.

Dans le Lot-et-Garonne, on parle du général de Gondrecourt comme d'une élection certaine; il en est de même dans les Hautes-Alpes pour M. Clément Duvernois.

Enfin le général Ladamant et M. Soubrayan, se portent concurrentement dans la Vienne.

Chronique locale & départementale

Le dernier numéro du recueil des actes de la Préfecture publie les documents suivants:

Arrêté qui convoque les électeurs du département du Nord, pour le 2 juillet, à l'effet de pourvoir aux sièges vacants de deux députés à l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Thiers qui a opté pour le département de la Seine et de M. le général Changarnier qui a opté pour le département de la Somme.

Arrêté qui proroge jusqu'au 21 juillet l'exercice départemental de 1870, en ce qui concerne le mandatement et jusqu'au 31 août pour le paiement.

Dans ces actes nous trouvons la circulaire suivante adressée, à MM. les sous-préfets et maires du département.

Depuis quelques temps, des plaintes multipliées m'arrivent de différents points du département sur la tolérance qui se serait produite dans la surveillance des cabarets.

Ainsi, on m'assure que, dans un grand nombre de localités, la retraite aurait cessé d'être observée et que les consommateurs trouveraient toute facilité pour prolonger leur séjour dans les débits de boissons au-delà de l'heure réglementaire, au grand préjudice de leurs familles. Il paraît même que des ouvriers ont pu, en deux jours, dépenser le salaire d'une semaine et laisser pendant ce temps, dans un complet abandon leurs femmes et leurs enfants, privés de toute ressource et à la charge de la charité publique.

De pareils abus appellent toute la sollicitude des fonctionnaires municipaux et doivent être réprimés sévèrement.

Je vous prie donc instamment, Messieurs, de vouloir bien rappeler d'urgence les dispositions des arrêtés municipaux sur la police des cabarets et de tenir la main à leur stricte exécution.

Il importe aussi de restreindre, dans les plus étroites limites, les permissions exceptionnelles de prolongation de retraite. Des instructions ont été données à ce sujet, à différentes reprises, et en dernier lieu, par une circulaire préfectorale du 30 novembre 1868. Veuillez vous y reporter et vous conformer avec le plus grand soin aux recommandations qu'elle renferme.

Suit une autre circulaire à MM. les sous-préfets et maires, conçue en ces termes, par le préfet du Nord :

Messieurs, Aux termes du 2° § de l'article 5 de la loi du 22 mars 1841, sur le travail des enfants dans les manufactures, les enfants âgés de plus de douze ans seront dispensés de suivre une école lorsqu'un certificat donné par le maire de leur résidence attestera qu'ils ont reçu l'instruction primaire élémentaire. Quant à ceux moins âgés, non-seulement ils doivent

une vieille carabine, accessoire obligé de sa périlleuse profession. Il paraissait avoir largement usé des produits de son industrie, comme on en engageait à ses traits enluminés et à une certaine faiblesse dans les jambes qui ne lui permettait pas de conserver exactement son centre de gravité. En apercevant le voyageur, il resta tout ébahi.

Eh s'il dit-il enfin d'un air hébété, ce n'est pas Jack... C'est un hunter ou un Sassenach... Och!

Puis songeant sans doute que l'étranger avait découvert l'existence du laboratoire secret, il posa à terre sa petite outre et, relevant sa carabine, il ajouta d'un ton qu'il voulait rendre ferme et résolu :

Eh ! l'ami, qui êtes-vous donc, pour vous promener ainsi dans des endroits où vous n'avez que faire? Vous méritez que je vous logeasse une balle dans la tête, si j'étais méchant; mais je ne suis pas méchant... Et pourtant, camarade, avant de nous séparer, il faudra que je vous regarde un peu dans le blanc des yeux et que je sache si vous avez sur la conscience du pudding d'avoine ou une mauvaise pensée!

Mais le voyageur ne s'émut nullement de ses menaces, quoique la pointe du fusil fût toujours dirigée contre sa poitrine. Il examinait l'ivrogne avec une extrême attention et semblait chercher à recueillir ses souvenirs.

Je ne me trompe pas, dit-il enfin, vous êtes bien Tom Irwing, l'ancien te-

suivre une école jusqu'à douze ans, mais ils ne peuvent être admis dans les usines ou ateliers qu'autant que les parents ou tuteurs justifient qu'ils fréquentent une des écoles publiques ou privées existant dans la localité.

En outre, par l'article 6 de la même loi, les maires sont tenus de délivrer au père, à la mère ou au tuteur, un livret sur lequel sont portés l'âge, le nom, les prénoms, le lieu de naissance et le domicile de l'enfant, ainsi que le temps pendant lequel il a suivi l'enseignement primaire.

D'après les plaintes qui me parviennent, j'ai lieu de penser que ces prescriptions ne sont pas exactement remplies. Bien plus, on m'assure que dans plusieurs communes, des maires ont délivré des livrets avec de fausses indications, afin de faciliter l'admission des enfants dans les usines ou ateliers, avant l'âge réglementaire.

Je dois supposer que ces informations ne sont pas exactes et j'aime à me persuader que, dans toutes les localités, les prescriptions de la loi sont rigoureusement observées.

Toutefois, si des infractions de la nature de celles signalées existaient réellement, elles seraient graves, et je dois les signaler à toute votre attention. Elles sont évidemment contraires à l'intérêt bien compris des familles, et surtout des enfants dont elles peuvent compromettre sérieusement la santé et l'avenir.

Parmi les nouveaux impôts ou les aggravations de taxes proposées, lundi, par le ministre des finances à l'Assemblée, on en voit figurer plusieurs qui pèseraient assez lourdement sur nos populations du Nord. On y voit, par exemple, une prévision de recettes de 4 millions et demi à obtenir par une augmentation de droits sur la bière, et 20 millions par la suppression des zones et décimes sur les tabacs.

Il serait donc question de supprimer dans le Nord les tabacs à prix réduits. La chicorée serait frappée de droits produisant 3 millions.

Les sucres, les eaux-de-vie, etc., sont également augmentés dans des proportions très-fortes.

Les allumettes seront aussi imposées.

Les collèges de Paris n'auront très-probablement pas de vacances cette année.

Quant aux collèges de province, qui ne se sont pas trouvés dans les mêmes conditions d'agitation que les lycées de Paris, rien ne sera changé à la règle qui les régit ordinairement.

La circulaire suivante vient d'être expédiée par le ministre de la guerre :

« Les jeunes soldats de 1870, engagés volontaires pour la durée de la guerre, et qui ont été, à tort, renvoyés dans leurs foyers, sont mis en demeure de rejoindre immédiatement leurs corps respectifs, comme faisant partie d'une classe en activité de service. » (Mémor. d'Amiens.)

M. Cuvelle, décédé dernièrement greffier en chef de la Cour d'appel de Douai, pourra, à bon droit, être inscrit parmi les plus généreux bienfaiteurs de notre cité, dit le Petit Journal du Nord. Il laisse, en effet, par son testament à la ville de Douai :

1° La maison qu'il habitait, rue de Canteleux, et celle qui est voisine, ainsi que des capitaux pour la construction d'une salle d'asile, pouvant recevoir 250 enfants;

2° La propriété de terres pour divers percements de rues, la création de marchés, etc.;

3° La nue-propriété de terres;

4° Une rente de 6,000 fr., destinée à la création d'un asile à l'hôpital-général, en faveur des jeunes gens atteints de la teigne;

5° Une somme de 8,000 fr. au Bureau de bienfaisance.

nancier de lord Avondale, dans la paroisse de Neath?

Le fraudeur pâlit visiblement, malgré les teintes vermeilles que son visage devait au whisky de contrebande.

Tom Irwing! bégaya-t-il; s'il plaît à Votre Honneur, vous vous trompez joliment! je ne suis pas Tom Irwing; je m'appelle Dugald Mac-Carthy et suis né dans les Highlands. J'habite le Cunemara depuis... Mais que vous importez qu'il soit? interrompit-il brusquement.

Ah çà! dites donc, l'homme, allez-vous vous promener ainsi dans le Cunemara en disant à chacun de ceux que vous rencontrez: « Vous êtes ceci, vous êtes cela? » Il pourrait vous en cuire, je vous en préviens... Eh bien! à moi aussi il me prend fantaisie de savoir qui vous êtes et ce que vous venez faire au glen des Trois-Sœurs, et pourquoi je vous ai vu rôder si près de mon magasin? Allons, débrisez votre langue, et lestez-moi, ou sinon...

Le canon du fusil fut de nouveau braqué sur le voyageur, qui ne s'en inquiéta pas davantage.

(La suite à un prochain numéro.)

Avis

Le sieur HENRI PRUS, demeurant rue Neuve de la Fosse-aux-Chênes, 66, se met à la disposition du public en qualité de commissionnaire du Mont-de-Piété.

Discrétion assurée.

Le Propagateur du Nord reçoit une protestation très énergique et très légitime contre l'inhumanité de M. Crémieux, qui a attendu jusqu'à ce moment pour verser au ministère des finances les 300,000 francs de souscription qui lui avaient été adressés, pour soulager nos malheureux prisonniers en Allemagne.

Si pressé pour destituer les magistrats, l'ancien ministre de la justice a été bien lent à secourir nos soldats.

Malheureux esprit de parti républicain! voilà bien de tes coups!

Maintenant, du moins, que l'on se hâte d'expédier en Allemagne cet argent trop longtemps conservé par M. Crémieux!

Des milliers de Français sont encore là malades, des milliers d'autres exposés à bien des privations; les comités de secours ont épuisé toutes leurs ressources.

Ces offrandes dont M. Crémieux était l'intermédiaire, leur appartiennent. Nous le répétons, que l'on ne tarde plus un seul jour à les secourir, selon la volonté — trop longtemps méconnue — des souscripteurs.

Les affaires sont très-calmes sur nos marchés aux chevaux et aux bestiaux de la région; les prix se maintiennent avec fermeté.

Le prix élevé et la rareté des fourrages forcent bon nombre de petits commerçants à se défaire de leurs attelages, en vue de diminuer leurs frais généraux; et les cultivateurs, loin de penser à acheter, sont plutôt disposés à réduire, dans la limite du possible, le nombre de chevaux qu'ils possèdent à cause du peu de prairies artificielles et de plantes fourragères légumineuses qui ont résisté à la rigueur de l'hiver.

D'ailleurs, presque tous les travaux pressants des champs sont actuellement terminés, et l'on va, pendant quelques mois, profiter des longues journées de l'été, pour économiser des rations d'entretien qui seront consommées plus fructueusement en automne, à faire les semailles et les charrois de betteraves que l'on est forcé de cultiver en aussi grande quantité cette année et qui exigeront, si le temps en favorise la végétation, un déploiement considérable d'activité et de force.

Nous nous attendons donc, si tout marche à souhait, à voir les forts chevaux atteindre un prix fort élevé pendant les mois d'octobre et de novembre, et nous ajoutons même que la hausse que nous prévoyons ne tardera pas à se faire sentir, si, comme nous devons en l'espérer, le calme et la tranquillité se rétablissent et permettent de relever les ruines accumulées dans notre malheureuse capitale par l'insurrection la plus formidable que l'histoire ait jamais enregistrée.

Avec le calme réel, — mais non pas seulement apparent, — renaitra la confiance, le travail se réveillera, et nous créerons bientôt les moyens de suffire à toutes nos charges.

Lorsque nous pensions avoir vidé la coupe du malheur, après la signature des préliminaires de paix à Versailles, n'avons-nous pas vu des convois tout entiers de chevaux partir des différentes villes du Nord de la France pour Paris, après avoir été achetés dans nos champs de foire à des prix un tiers plus élevés qu'on ne les payait en temps ordinaire.

Le même fait se produira quand le travail renaitra, quand on aura la confiance que de nouveaux troubles ne sont plus à craindre. Et alors nos chevaux du Nord, si estimés pour les lourds transports trouveront un débouché facile et avantageux pour les producteurs.

Le commerce, en amenant sur notre marché, un assez grand nombre de ces chevaux, s'attendait, sans doute, dit l'Echo de la Frontière, à voir se renouveler ce qui s'était passé au marché de février; aucune commande n'était cependant arrivée de Paris. Ce n'est pas en quinze jours que l'on se remet de commotions semblables à celles que cette malheureuse ville vient d'éprouver.

Le rapatriement des soldats français prisonniers en Allemagne se poursuit avec une grande activité. Nous croyons savoir que du 9 au 17 juin, 50,000 d'entre eux pourront rentrer en France par Charleville, Lunéville et Vesoul. Mais d'après les évaluations de l'autorité allemande, il en restera encore près de 100,000 à rapatrier. On espère cependant qu'à la fin de juin cette opération si compliquée pourra être complètement achevée. (Moniteur universel.)

Le 7 de ce mois, se présentaient, devant l'officier de l'état-civil de Lille, le sieur Groetaers et la demoiselle Vansansel, pour être unis en mariage. La mère de l'un des deux conjoints assistait au mariage et y donnait son consentement. Hier, on apprenait que cette mère était fautive. La vraie mère refusant de consentir au mariage, les futurs avaient loué une mère d'occasion, la femme Joséphine Bon, qui, moyennant un modique salaire, a joué son rôle de mère d'un bout à l'autre.

Aujourd'hui, ce mariage est nul de droit, et la fautive mère est en prison. (Echo du Nord)

Le Concert donné par la Grande-Harmonie, à ses membres honoraires, aura lieu dimanche, à 4 heures, dans les jardins de M. Alfred Motte, rue Saint-Jean.

Voici le programme :

1° PARTIE 1. Allegro militaire, \*\*\*. — 2. Ouverture de Ste-Cécile, L. Chic. — 3. Solo de Hautbois, exécuté par M. Barrez, Donizetti. — 4. Polka pour piston, exécutée par M. Boucourt, Boucourt.

2° PARTIE 1. Fantaisie sur le Trouvère, Verdi. — 2. Solo de petite clarinette, exécutée par M. Lebaezqz, Douart. — 3. Solo de bombardon, exécuté par M. Sjamarr, Victor Delannoy. — 4. Le Rossignol, valse, Julien. — 5. Le chemin de fer du Nord, galop.

Les membres honoraires, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Dernières nouvelles

Dépêche télégraphique

Service particulier du journal de Roubaix

Versailles, 16 juin, 11 h. 15 m.

L'Emission de l'emprunt français sera de deux milliards en 5 0/0, sans lots.

La revue des troupes de Paris aura lieu à Longchamps.

Le bruit de modifications ministérielles est démenti.

Rien n'est encore décidé concernant la levée de l'état de siège de Paris.

Les journaux annoncent que le général Cécilia a été arrêté dans le Calvados.

BOURSE DE PARIS

16 JUILLET

3 0/0. — 52.75, ex-coupon; baisse 0.10

4 1/2 0/0. — 78.35, baisse 0.15

Commerce

Havre, 15 juin.

(Dépêche de MM. Kablé et C<sup>o</sup> représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes, 2,500 b.; marché très ferme.

Liverpool, 15 juin.

(Dépêche de MM. Kablé et C<sup>o</sup> représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)

Ventes, 12,000 à 15,000 b.; marché moins animé, mais très ferme.

HAVRE, mercredi 14 juin 1871. — Cotons. — Nous restons très fermes pour le disponible qui est fort rare à la vente; on est aussi parfaitement soutenu pour les Amériques à livrer; on a fait du strict good ordinary Louisiana stained à 98 fr.; du good ordinary low middling à 102 fr.; du middling à 111 fr.; du barely good middling à 112 fr. — En Cocanadab, on a payé 76 fr. pour embarquement mai à juillet; mais les Omra sont plus offerts, et après avoir payé 80 à 80 fr. 50 pour fair par navire désigné, on a laissé plusieurs affaires, dont portion seulement notée à 79 fr. 50.

Les ventes cotées à 4 heures montent à 2,964 b.

Epicerie Centrale

DE ROUBAIX

13, rue Saint-Georges.

Prix des principaux articles de la pâtisserie de Guillot de Paris

Biscuit glacé le paquet 25 c. Biscuit glacé, vanille, n° 1 le paquet 30 Biscuit glacé, vanille, n° 2 le paquet 40 Biscuit glacé, vanille, n° 3 le paquet 50 Biscuit Chablis n° 1 le paquet 55 Biscuit, champagne 60 Les mignons nouveau (la boîte) 50 Les mignons avec (gavure sur boîte) 55 Les vrais mignons (la boîte) 60 Biscuit à la cuillère le 1/2 kil. 2 fr. » Macarons de Nancy le 1/2 kil. 2 » Les petits fours sup'fin 1/2 kil. 2 » Croquignoles petits pains le 1/2 kil. 10

Choix de tous les articles de desserts

Beurre de Bretagne 1 fr. 25 le 1/2 kil.

Compagnie des Mines de Béthune

Dépôt de Charbon à Roubaix, rue Latérale, près la gare

La Compagnie des mines de Béthune a l'honneur d'informer le public, que son dépôt est toujours approvisionné de bons charbons 1<sup>re</sup> qualité pour la consommation domestique et l'industrie.

Ses prix sont établis comme suit :

Charbon tout-venant pris au dépôt, 1 f. 60 l'hectolitre.

Charbon tout-venant culbuté à la porte, 1 f. 70 l'hectolitre.

Charbon tout-venant en sac mis en cave, 1 f. 80 l'hectolitre.

Gros charbon. — 2 f. 40 l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt.

Briquettes. — 2 f. 10 l'hectolitre de 80 kilog. pris au dépôt.

Pour la vente en gros, s'adresser au dépôt rue Latérale, près de la gare, et à l'agence de la Compagnie, rue Pellart 31 à Roubaix. 756